

## CONSEIL D'ORIENTATION SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2017

## DELIBERATION N° 2017-CO-13

## **OBJET**: Suivi des donneurs vivants et des greffés non-résidents

<u>Etaient présents</u> :	Etaient absents :
Professeur Patrick NIAUDET, président du conseil d'orientation	Monsieur Jean-Louis TOURAINE, député
Madame Catherine GENISSON, sénatrice	Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE, député
Madame Pascale FOMBEUR, membre du Conseil d'Etat	Monsieur Alain CLAEYS, député
Madame Frédérique DREIFUSS-NETTER, membre de la Cour de cassation	Monsieur Gilbert BARBIER, sénateur
Monsieur Antoine LAZARUS, membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme	Madame Catherine DEROCHE, sénatrice
Professeur Philippe JONVEAUX, expert scientifique spécialisé dans le domaine de la génétique	Monsieur Daniel CHASSEING, sénateur
<b>Professeur Louis BUJAN</b> , expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction	Professeur Jean-Louis VILDE, membre du Comité consultatif national d'éthique
Professeur Denis CASTAING, expert scientifique spécialisé en transplantation d'organes	Docteur Jean-Marie KUNSTMANN, expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction
Professeur Bertrand FONTAINE, expert scientifique spécialisé en neurologie	Professeur Jean-Pierre JOUET, expert scientifique spécialisé en hématologie
Monsieur Marc GRASSIN, philosophe	Docteur Pierre LEVY-SOUSSAN, pédopsychiatre
Monsieur David LE BRETON, anthropologue	Monsieur Bruno GAURIER, représentant de l'Association des paralysés de France
Madame Agnès LEVY, psychologue	Monsieur Christophe MASLE, représentant de l'Association « France AMP »
Docteur Luc SENSEBE, hématologue	Madame Danièle LOCHAK, représentante de la Ligue des droits de l'homme
Monsieur Gérard LABAT, représentant de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux	
Madame Nathalie TRICLIN, représentante de l'Association Alliance maladie rares	
Monsieur Philippe VAUR, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales	



Le conseil d'orientation,

- Vu l'article L. 1418-4 du code de la santé publique, et
- l'article R. 1418-17 du code de la santé publique.

DECIDE, à la majorité des membres présents,

## Article 1<sup>er</sup>:

d'approuver, le texte sur le suivi des donneurs vivants et des greffés non-résidents, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait à Saint-Denis, le 11 mai 2017

Le président du Conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine

Patrick NIAUDET